

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

DELIBERATION 02 ADM - Déclassement d'une partie d'une voie publique

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES

Mme BERGE donne procuration à M. SIRE

M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN

DELIBERATION 02 ADM - Déclassement d'une partie d'une voie publique

Le maire fait part à l'assemblée qu'un administré souhaite acquérir un terrain faisant partie de la voirie communale Procopé Lassalle. La commune a fait border cette parcelle qui n'est pas utilisée dans le domaine public (soit 79 ca).

Conformément à l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales posant le principe de l'inaliénabilité des propriétés qui appartiennent au domaine public, pour céder un bien de son domaine public, la commune est tenue préalablement de le déclasser afin de l'incorporer dans son domaine privé.

Considérant que ce terrain n'est pas accessible pour l'entretien et qu'il est entretenu par le riverain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le déclassement de cette partie de la voirie dans le domaine privé de la commune qui est cadastrée AB 384.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
M.FRANCIN



Le 15 avril 2024

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

